

des accords internationaux possibles. On a parlé à plusieurs reprises, par exemple, de l'élaboration d'une sorte de code international de bonne conduite à l'intention des entreprises multinationales, code qui pourrait porter sur les questions de taxation, d'incorporation, de brevets, de licences, de commerce et de procédures d'arbitrage et peut-être même, selon certains, englober les questions de financement, de flux d'investissements, de localisation des établissements de R et D, de politiques de marketing y compris la gamme des produits vendus. Les entreprises elles-mêmes verraient probablement d'un bon oeil la promulgation d'un tel code, bien que leur conception varierait sans doute beaucoup de celle des gouvernements en ce qui concerne son contenu. Car pour les entreprises, ce code devrait essentiellement contenir un ensemble de règles générales de comportement auxquelles les firmes souscriraient et qui guideraient leurs actions dans les pays d'accueil. Les engagements que les entreprises seraient disposées à prendre englobent la collection des bonnes intentions que l'on retrouve fréquemment: une observance stricte des lois locales; un respect méticuleux des coutumes nationales; une volonté de former des habitants du pays d'implantation en vue des postes de responsabilité et d'appuyer les projets sociaux dans ce pays; parfois même, un engagement de réinvestir dans le pays d'implantation une partie des profits gagnés par la filiale et d'entreprendre des activités de recherche et de développement. Cette méthode n'est pas mauvaise en soi. Elle a cependant l'inconvénient de ne faire qu'effleurer la question, à moins que le code ne touche un grand nombre de politiques des entreprises. Mais alors il faudrait en arriver à un changement marqué des mentalités dans les principaux pays et à la mise en place d'un mécanisme élaboré de surveillance qui pourrait peut-être nous apporter l'assurance que ces principes directeurs seraient autre chose que des vœux pieux; il faudrait également s'attendre à d'âpres discussions entre les